

visant la situation et les genres d'engins de pêche; ils surveillent aussi les cours d'eau de frai que, de plus, ils tiennent libres d'obstructions. Les biologistes et les ingénieurs travaillent de concert en vue d'apporter des solutions à des problèmes tels que la pollution, l'emploi multiple des ressources en eaux, les inondations, la sécheresse, les obstacles au passage du poisson, etc. C'est ainsi que l'on a créé des techniques avancées d'amélioration du milieu de reproduction et d'élevage du saumon. De ces entreprises, les chenaux artificiels de frai ont arrêté l'attention et l'intérêt du monde entier. En certains endroits au Canada, le ministère entretient des piscifacures pour établir les populations.

Le Service de l'inspection examine le poisson et ses produits pour s'assurer qu'ils répondent aux normes de haute qualité; ses agents sont en poste dans les principaux centres de traitement au Canada. Il y a des laboratoires d'inspection du poisson sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique, ainsi qu'à Toronto et à Winnipeg.

Au moyen d'expositions et de publications, ainsi que par la radio, la télévision et le film, le Service des renseignements et de la consommation tient le public au courant de l'industrie de la pêche et des travaux du ministère. Le Service collabore étroitement aux travaux accomplis par le Service de la conservation et de l'expansion pour favoriser les pêches, et seconde activement le Service de l'inspection dans le dessein de faire croître la consommation des produits du poisson canadien tant au Canada qu'aux États-Unis et dans d'autres pays. Des cuisines d'essai à Ottawa, Toronto, Montréal, Vancouver, Halifax, Edmonton et Winnipeg sont sous la direction d'un personnel d'économistes-ménagères qui diffusent au moyen de séances de démonstration et de causeries les meilleures méthodes de préparation et de cuisson du poisson et de ses produits.

Le Service de l'économique est chargé du double soin de fournir au gouvernement et à l'industrie de la pêche commerciale des renseignements d'ordre courant, y compris des données statistiques, groupés sous le titre général de renseignements commerciaux; et de poursuivre des études et des investigations portant sur les pêches primaires, le conditionnement et la distribution des produits du poisson.

En plus de fournir les services ordinaires susdits, le ministère aide de plusieurs façons spéciales à l'industrie de la pêche. Entre autres choses, il encourage la construction de petits chalutiers et de palangriers, ainsi que celle d'établissements pour la congélation et l'entreposage de la boëtte sur la côte atlantique, en plus de favoriser les opérations de pêche primaire et l'écoulement des produits de la pêche. Le Plan d'indemnités aux pêcheurs fournit une assurance à bon marché contre les pertes de bateaux et de casiers à homards par suite de tempêtes ou d'accidents. Ce Plan fonctionne depuis 1953 et, au 31 décembre 1964, 7,006 navires d'une valeur estimative de \$25,705,000 étaient assurés sous le régime en question. Le ministère subventionne aussi les institutions d'enseignement qui s'engagent à poursuivre un travail d'éducation spécialisée chez les pêcheurs.

*Conservation de la pêche sur le plan international.*—La conservation des richesses de la haute mer ne pouvant s'effectuer qu'à la faveur d'une réglementation, il a fallu conclure des accords internationaux à cette fin. Le ministère des Pêcheries est chargé de l'exécution des engagements que le Canada a pris à cet égard en vertu de traités conclus avec les États-Unis et d'autres pays.

Le Canada et les États-Unis occupent le premier rang parmi les nations du monde pour ce qui est des entreprises communes de conservation du poisson. La Convention internationale sur la pêche du flétan pour la conservation de ce poisson dans le Pacifique-Nord et la mer de Béring, et la Convention internationale sur la pêche du saumon du Pacifique, pour la conservation et l'accroissement des stocks de sockeye et de saumon rose du Fraser, en sont deux grands exemples. Les enquêtes entreprises sous les auspices des commissions instituées par ces conventions, la réglementation et les restrictions subséquentes des prises ainsi que la construction des passes migratoires à saumon, ont réussi à freiner le dépeuplement de ces fonds de pêche et même à les rendre productifs. Le repeuplement des îles Pribilof, dans la mer de Béring, en phoques à